

CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS JEUNES 2022



Pour 2022, la CAF et le SDJES de Seine-Maritime (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) s'associent à nouveau pour reconduire l'appel à projets départemental commun visant à soutenir des **projets portés par les jeunes**.

Il s'agit de favoriser **la participation et l'engagement des jeunes**, dans l'optique de créer des ambitions favorables au développement de leur autonomie.

Ces projets doivent être conçus et imaginés par les jeunes dès leur phase d'élaboration.

Quelles sont les thématiques possibles ?

- | | |
|--|--------------------------------|
| La citoyenneté, l'engagement, | L'environnement, |
| La promotion des valeurs de la République, | Les liens intergénérationnels, |
| Le numérique et ses usages, | La lutte contre l'exclusion, |
| L'animation locale, | La culture, |
| La mobilité, | Le sport. |

Comment en bénéficier ?

Le projet doit être porté, **à toutes les étapes**, par **un collectif de jeunes seinomarins majoritairement âgés de 11 à 25 ans** :

- **Soit avec l'appui d'une structure (association, accueil jeunes, centre social, etc)**
- **Soit en étant déjà constitué (ou en se constituant) en association loi 1901 ou en Junior association.**

Le projet devra **mobiliser différents acteurs** opérationnels et être **co-financé**.

Quel qu'en soit le coût total, le montant subventionné par projet ne pourra pas excéder **5 000€**.

Le dossier doit être déposé au minimum 1 mois avant le début de l'action.

Cet appel à projet n'est pas destiné à financer :

- La mise en place d'activités occupationnelles,
- Les projets portés par une structure et uniquement proposés aux jeunes,
 - Le financement d'études, de formations ou de stages,
- Les séjours linguistiques, la participation à des compétitions sportives,
 - Les projets à visées scolaires.

CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS JEUNES 2022

Comment participer ?

Le projet devra être déposé sous la forme d'un dossier CERFA (ci-joint).

Les dossiers présentés devront faire apparaître clairement la prise de responsabilité des jeunes dans le montage et la conduite de projets.

Ils devront être complétés par un document de motivation du collectif de jeunes sous la forme qu'ils le souhaitent (lettre, vidéo, etc).

Une attention sera portée aux projets accompagnés par le dispositif « Promeneur du Net » et/ou prenant en compte les nouvelles méthodes d'intervention nées suite à la crise sanitaire.

Les projets retenus devront favoriser toutes formes de mixité du public.

Modalités de participation :

Pour toute information relative à cet appel à projet ainsi que pour l'envoi des différents documents ([CERFA à télécharger ici](#)) et document de motivation), merci d'utiliser aux adresses suivantes :

subventions-prets-partenaires.cafseine-maritime@caf.cnafmail.fr

denis.thomas@ac-normandie.fr

Merci de respecter les consignes suivantes :

- Mettre dans l'objet du courriel la mention « Projets Jeunes »,
- Si une vidéo est réalisée, envoyer uniquement un lien,
- Le courriel ne devra pas dépasser 4 Mo.

Calendrier :

Afin de permettre au maximum de collectifs de jeunes de pouvoir concourir à cet appel à projets, les dossiers seront étudiés une fois par trimestre.

La CAF et le SDJES pourront proposer aux collectifs de jeunes un temps d'échange et de conseils dans leurs locaux ou en visioconférence en fonction des conditions.

Une notification de décision sera transmise aux porteurs de projets après décision.

L'action devra démarrer obligatoirement avant le 31/12/2022.

